



AGIR POUR VAULX-EN-VELIN
6 rue Maximilien Robespierre
69120 Vaulx-en-Velin
Mail : contact@apvv.fr
Tél : 06.76.25.40.04

MAIRIE DE VAULX-EN-VELIN
M le Maire Pierre DUSSURGEY
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin

Vaulx-en-Velin, vendredi 9 juin 2017.

Objet : projet « Villa Natur' » du groupe Spirit à la Grappinière

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des réunions d'informations régulières que nous organisons à travers la ville, nous avons présenté aux habitants du quartier le lundi 29 mai 2017, à la Salle Jean Moulin, le futur projet de construction dit « Villa Natur' » du Groupe Spirit.

Ce projet a suscité bon nombre de questions et de remarques de la part des habitants à savoir :

- Y a-t-il une possibilité de transformation de logements en accession en logements sociaux? Dans quelles conditions?
- Il n'y a pas assez de places de parking sur le quartier et pour les logements Spirit. Il faut en ajouter avant tout début de travaux.
- Il y avait beaucoup de places de stationnement à l'époque du centre commercial. Maintenant il y aura des logements, et il semble qu'au final il y ait moins de places de parking ! Peut-on avoir un détail de cette situation ?
- Il est prévu 200 m² d'activités. Quelles seront-elles?
- La pharmacie avenue du 8 mai 1945 est fermée depuis le 31 mai 2017. Le pôle médical, avec le transfert de la pharmacie, tant annoncé va-t-il se réaliser dans la partie « Activités artisanales » ou « Bureaux »?
- Quelle est la date de fin prévue pour les travaux?
- Il faut absolument une station Vélo'V à la Grappinière. Quand sera-t-elle installée ?
- Quand les commerces déjà vides au pied du dernier ensemble collectif de Grand Lyon Habitat vont-ils enfin être occupés?
- Il y a des espaces encore vides dans le quartier (tels l'espace Grégoire, le site de l'ancienne maternelle, l'arrière de l'ex cantine Wallon). Quand la concertation avec les habitants va-t-elle commencer? Quels sont les projets existants pour ces sites à ce jour?

Les préoccupations des riverains sont de bon aloi et certaines (ajout de places de stationnement) doivent être traitées dans l'urgence puisque le délai de recours expire le 24 juin prochain. Un retrait du permis de construire dans l'attente de l'ajout de ces places et de quelques autres modifications serait selon nous une bonne chose. Nous vous y encourageons et dans l'attente de vos réponses aux préoccupations des riverains ci-dessus listées,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Thierry CAILLOT et Stéphane BERTIN
Président APVV et Président des élus APVV